

STAGIAIREMme Melle M. N° ADELI* _____

Nom* : _____ Prénom* : _____

Nom de naissance* : _____ Date de naissance* : _____

Adresse personnelle* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Tél. personnel* : _____ E-mail* : _____

Profession : _____

Si inscription à titre individuel (joindre les justificatifs)Adhérent S.N.U.P. Chômeur Prise en charge F.I.P.P.L. Étudiant **TITRE DU STAGE****N° du stage : S** _____ (et précisez le module si nécessaire) _____

Dates : _____

ÉTABLISSEMENT

Prise en charge de l'employeur pour l'envoi d'une convention et d'une attestation de stage

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél.* : _____ Fax : _____

E-mail* : _____

Représenté par : _____

FACTURATION (si différente de l'établissement)

Raison sociale* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Tél.* : _____ Fax : _____

E-mail* : _____

MODALITÉS DE RÈGLEMENT Je règle la totalité du coût du stage par chèque bancaire/soit : _____ € Je joins **100 euros** par chèque bancaire soit : _____ € Je joins par chèque bancaire un acompte d'un montant de : _____ €*Pour tout paiement par virement, merci d'inscrire sur l'ordre de virement le numéro référence du stage et le nom du stagiaire* En cas de non règlement total du coût du stage, je joins obligatoirement un chèque de **100 euros** Le règlement pour le coût total du stage sera effectué par mandat administratif Nous reconnaissons avoir bien pris connaissance des modalités et des conditions d'inscription

Dans le cas d'une prise en charge, Fait à _____ le _____
cachet et signature de l'organisme responsable

 Bulletin d'inscription

A renvoyer à :

S.N.U.P.

**Formation
& Développement
Professionnel Continu**
24, boulevard
Paul Vaillant Couturier
94200 - IVRY sur SEINE

Site internet :

<http://www.snup.fr>

E-mail :

formation.snup@wanadoo.fr

Tél : 01 58 46 12 70
01 56 20 02 91

Fax : 01 56 20 14 70

 Modalités de facturation

La facturation sera établie au nom de l'entreprise employant le participant à la formation.

En cas de règlement par un organisme collecteur ou financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de formation.

Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme.

 Inscription

L'inscription ne peut devenir définitive qu'à réception de l'accord de prise en charge par l'employeur

